

VOLET 4

Habiter

Les propositions des ateliers sobriété				Analyse des propositions et suites données		
Thématique	Les comportements existants à encourager/accompagner	Propositions des ateliers : ce que la Métropole peut faire pour nous aider	Levier d'action proposé	Compétence métropolitaine	Etat d'avancement ou suite à donner	Précisions
Se loger autrement	Vivre en habitat collectif (immeuble partagé, colocation, communauté...)	Encourager la colocation, l'habitat partagé, intergénérationnel...	Eduquer, sensibiliser	oui	En cours	Le développement de ces nouvelles formes d'habiter fait partie des actions du PLH 2017-2022. La Métropole accompagne les communes dans leurs projets d'habitat inclusif, partagé, intergénérationnel... Elle soutient également des associations œuvrant dans ce domaine (DIGI sur la colocation intergénérationnelle, Les Habiles sur l'habitat participatif...) et a mené un appel à projet sur l'habitat participatif.
	Faire le choix de vivre en ville pour limiter les trajets	Renforcer l'installation d'activités économiques dans les zones résidentielles	Inciter	oui	En cours	Les activités économiques dans les secteurs résidentiels sont souhaitées dès lors que ces activités sont compatibles avec l'habitat et n'occasionnent pas de nuisances. Un Atlas de la mixité fonctionnelle et commerciale a été défini avec des centralités urbaines commerciales dans lesquelles les commerces existants et des changements de destination de linéaires sont autorisés pour de l'artisanat, du commerce et de la restauration.
		Rendre possibles ces autres modes d'habitation avec le PLUi (ex : construire avec les bailleurs sociaux des logements collectifs et/ou intergénérationnel)	Soutenir	oui	En cours	Le PLUi et le PLH incitent à construire des logements sociaux adaptés aux besoins des ménages et à leur évolution, notamment par le développement de logements diversifiés. Des secteurs de mixité sociale sont inscrits dans la plupart des communes qui obligent à la réalisation de logements sociaux.
		Recycler les appartements vacants des bailleurs sociaux (Actis, SDH...)	Soutenir	oui	En cours	La mobilisation du parc de logement privé vacant est une des actions du PLH car ce parc représente un gisement important. Des dispositifs d'incitation financière à la location de logements vacants sont mis en place par la Métropole (Louez + Facile). Le parc de logement des bailleurs sociaux est quant à lui peu concerné par des problématiques de vacance de longue durée. La vacance est frictionnelle et permet le bon fonctionnement du parc. Les bailleurs sociaux sont toutefois mobilisés sur des actions d'acquisition-amélioration, afin de développer du logement social dans le parc privé pouvant être vacant.

Réduire les consommations énergétiques dans l'habitation	Rénover les bâtiments publics	Soutenir	Oui	En cours	<p>A travers son Service Public de l'Efficacité énergétique (SPEE communes), la Métropole offre un accompagnement aux communes, mis en œuvre par la SPL ALEC, pour améliorer la performance énergétique de leur patrimoine. Dans ce cadre elles peuvent bénéficier d'un accompagnement pour le suivi et analyse de leurs consommations ainsi qu'un accompagnement pour leurs projets de rénovation. Le suivi des consommations énergétiques du patrimoine communal et leur optimisation fait partie des actions "obligatoires" pour toutes les communes partenaires du Plan Climat Air Energie de la Métropole (16 communes engagées et 10 en cours d'engagement). Elles peuvent également disposer d'aides aux travaux, instruites par la Métropole, pour le renouvellement de leur système de chauffage (passage d'un chauffage à énergie fossile à une énergie renouvelable).</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du schéma directeur immobilier et énergie, la Métropole définit actuellement un feuille de route pour atteindre -40% de consommations d'énergie en 2030 sur son patrimoine (objectifs fixés par décret). Le projet phare, en cours d'études opérationnelles, est la rénovation du forum, siège de la Métropole, à un niveau de performance très exigeant appelé "Passivhaus".</p>
	Travailler avec les associations sur la transition énergétique	Eduquer, sensibiliser	Oui	En cours	<p>La Métropole a un rôle de sensibilisation sur les "écogestes" énergie dans l'habitat : donner les clés pour comprendre où sont cachées nos consommations, les rendre visible, donner les clés pour les réduire. L'outil web "Métroénergies", qui permet aux usagers de suivre leurs consommations d'énergie, et de trouver des conseils en ligne pour les réduire, répond à cet objectif. Ce travail se fait avec un certain nombre d'acteurs (associations, bailleurs) pour voir comment elles pourraient s'appuyer sur cet outil dans le cadre de leur métier/activités (ex : low-tech lab, ulisse énergie). Par ailleurs, l'Espace Info Energie de l'Isère joue un rôle de conseil sur ce sujet et sensibilise aux écogestes dans de nombreuses manifestations publiques.</p> <p>Ce travail est également mené dans le cadre de l'éducation à l'environnement, et du programme défi des écoles à énergie positive, où les associations interviennent dans les classes pour un travail pédagogique sur l'année sur l'énergie et l'environnement.</p>
	Inciter à diminuer sa consommation énergétique quand il y a une tension énergétique globale	Inciter	Oui	A étudier	<p>Les principaux leviers sont entre les mains des fournisseurs d'énergie, avec des tarifs incitatifs. RTE, gestionnaire de transport d'électricité alerte lors des périodes de grande tension, pour éviter la mise en route de centrales fossiles notamment. La Métropole a relayé et pourrait le faire davantage auprès du public les alertes RTE et en profiter pour rappeler sur ces périodes les écogestes de baisse des consommations.</p>
	Aider les communes et les exploitant-es à suivre leurs consommations d'énergies et à les analyser		Oui	Mis en place	<p>L'offre de service "SPEE communes" comprend ce suivi des consommations d'énergie, analyse et accompagnement à la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique. Cet accompagnement est confié à la SPL ALEC.</p>

Faire appel à un architecte spécialisé dans les "maisons bas carbone"

Organiser un challenge des communes à énergie positive, en créant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs visibles pour le citoyen-ne	Soutenir	Oui	Non retenu	L' "émulation" entre communes est entretenue via la démarche du plan climat. Les communes s'engagent dans le plan climat et leurs actions sont valorisées auprès de partenaires institutionnels. Des outils de suivi et de quantification sont en cours de développement par la SPL ALEC pour un meilleur comparatif entre les communes dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions. Si la Métropole encourage les communes à s'engager dans cette démarche, elle n'a pas vocation en revanche à organiser de challenges entre elles.
Soutenir les projets d'isolation et de rafraîchissement (végétalisation...)	Soutenir	Oui	Mis en place	Le dispositif MurMur, porté par la métropole depuis 2010, a pour objectif l'accompagnement humain et financier des travaux d'isolation des copropriétés, et depuis 2020-2021, des maisons individuelles et des TPE PME. Les conseillers énergie apportent et communiquent sur des solutions pour éviter la montée en température dans les logements (ventilateurs, volets, etc...). https://www.grenoblealpesmetropole.fr/118-je-me-renseigne.htm Le PLUi préconise par ailleurs de construire avec les principes bioclimatiques et différents points du règlement contribuent au rafraîchissement des constructions et des espaces extérieurs (toitures végétalisées, coefficient d'imperméabilisation limité, plantation d'arbres...). Un travail est en cours pour faire évoluer le PLUi vers plus de règles et de préconisations bioclimatiques. La Boîte à outils « Air, climat et urbanisme » aide également les porteurs de projets à construire des bâtiments bioclimatiques.
Soutenir et développer le low-tech	Soutenir	Oui	En cours ??	Dans le cadre de la labellisation French Impact, la Métropole soutient les projets d'innovation sociale dans le champs du réemploi et de l'ESS. Un projet d'accueil de porteurs de projets d'économie circulaire sur le site Olympique en synergie avec Fabricanova est également à l'étude ainsi que la définition d'une stratégie d'économie circulaire. D'autre part, dans le cadre du développement du plan d' actions pour promouvoir la sobriété auprès des habitants (animations autour de Métroénergies notamment), un groupe de travail a été constitué qui associe le low-tech lab local-> les solutions low-tech sont promues dans ce cadre.
Appliquer la loi sur l'extinction des éclairages publics et commerciaux la nuit	Imposer, contraindre	Non	En cours, à renforcer	La Métropole n'est pas compétente en matière d'éclairage public (ce sont les communes). En ce qui concerne les éclairages commerciaux, ils sont en effet interdits la nuit (décret national). La Métropole a néanmoins adopté un Schéma Directeur Aménagement Lumière, afin de partager avec les communes les objectifs de réduction de 60% les consommations d'énergie entre 2013 et 2035, doubler le nombre de points lumineux concernés par des pratiques d'extinction, appliquer des préconisations spécifiques de protection de la biodiversité sur 20% des points lumineux. La Métropole propose aux communes une charte afin de mener ce plan de modernisation de l'éclairage public. Le Plan Climat Air Energie propose également aux communes de nombreuses actions en lien avec l'éclairage, notamment d'extinction nocturne. Il y a un réel intérêt à proposer une démarche aux communes et entreprises, pour faire appliquer la réglementation sur l'extinction des enseignes lumineuses, qui a un effet "visible" important, et peut en effet jouer sur l'engagement des citoyens à faire eux-mêmes des efforts. Une première action de sensibilisation a été engagée à l'occasion du jour de la nuit (9 octobre 2021) : celle-ci est à réitérer et amplifier en 2022.

	Mettre en place des systèmes d'éclairage automatiques		Non	NC	Cette compétence relève des communes.
	Interdire les piscines chauffées		Non	NC	Les piscines sont de compétence communales
	Interdire les cheminées à bois traditionnelles (foyer ouvert)		Non	NC	La Métropole ne possède pas les compétences pour cela (C'est l'Etat). Elle a en revanche demandé l'inscription de cette mesure à de multiples reprises au niveau national, mais également localement dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère en cours de révision.